



Fiche d'inscription – Saison 2026-2027

Échiquier ACVI de Elne

<https://echiquier-acvi.fr/>

Nom : _____ Prénom : _____
Né(e) le : _____ Sexe : _____ Nationalité : _____
Adresse : _____
N° de Licence F.F.E : _____
Responsable légal (pour les mineurs) : _____
Téléphone fixe : _____ Mobile : _____
Courriel : _____

**JOINDRE une Attestation de réponses négatives au questionnaire de santé
Ou un Certificat médical de non contre-indication¹**

TARIF ADHÉSION 2026-2027 (1 adhésion = 1 cotisation + 1 licence + cours collectifs + inscriptions gratuites aux tournois du club de Elne)		Début des cours à partir du 12 septembre 2026 Salle Sant Jordi (1 rue de Sèvres à Elne 66200)
Tarif	ADHÉSION + LICENCE + COURS ☐ 130 € Cours collectifs hebdomadaires débutants/intermédiaires/avancés + Compétitions	€
Réduction Famille	Famille deux personnes ADHÉSION LICENCE + COURS ☐ 210 €	€
	Famille trois personnes ADHÉSION LICENCE + COURS ☐ 270 €	
TOTAL		€

Souhaitez-vous jouer en compétition officielle ? ☐ OUI ☐ NON

En cas de règlement par chèque, merci d'établir le chèque à l'ordre de « Échiquier ACVI »,
possibilité de régler en 3 fois par chèque sur trois mois consécutifs.

Fait à _____, le ____/____/2026 Signature : _____

¹ La loi Sport de mars 2022 a fait évoluer l'obligation d'un certificat médical. La Fédération Française des Échecs (FFE) a souhaité assouplir ce qui existait jusqu'à présent, et pour la saison 2026-2027, le certificat médical n'est par défaut plus obligatoire lorsque la personne demandant une licence atteste par écrit avoir répondu non à plusieurs questions d'ordre médical. L'adhérent remplit un questionnaire de santé. Ce questionnaire de santé est soumis au secret médical : il doit être rempli individuellement et ne doit pas être remis au club par la personne souhaitant obtenir une licence.
→ Si la personne souhaitant obtenir une licence répond « non » à toutes les questions, elle est dispensée de fournir un certificat médical de non contre-indication. La personne atteste avoir répondu « non » à l'ensemble des questions.
→ Si la personne souhaitant obtenir une licence répond « oui » à l'une des questions, l'obtention d'un certificat médical est obligatoire. Ce certificat qui doit dater de moins de 6 mois déclare la personne apte à la pratique des Échecs en et hors compétition.



1. AUTORISATION PARENTALE (valable pendant la durée de l'adhésion)

Je soussigné(e) _____, autorise mon enfant :

à participer aux activités et aux compétitions sportives d'Échecs par équipes et à se déplacer avec l'encadrement de responsables ou de membres ou de parents d'enfants du club.

Je serai tenu informé au préalable de tout déplacement (lieu, date ...) et du mode d'accompagnement.

- ☐ J'autorise mon enfant à quitter seul le club
☐ Je n'autorise pas mon enfant à quitter seul le club
☐ J'autorise les personnes suivantes à venir chercher mon enfant :
- (nom et n° de téléphone) : _____
- (nom et n° de téléphone) : _____

Pour l'enfant :

2. DROIT A L'IMAGE (valable pendant la durée de l'adhésion)

Je soussigné _____, autorise l'association Échiquier ACVI ELNE, à utiliser mon image ou celle de mon enfant (photos ou films pris au cours des activités) dans le cadre d'une utilisation interne ou une publication en rapport avec l'activité de l'association (site internet, Blog, plaquette d'information, ...), ceci à l'exclusion de toute démarche publicitaire associée à un ou des partenaires commerciaux.

En cas de refus, je fournis au club une photo permettant d'identifier l'enfant sur les compétitions, afin de ne pas le prendre en photo.

3. INSCRIPTION AU GROUPE WhatsApp (valable pendant la durée de l'adhésion)

J'autorise l'association Échiquier ACVI ELNE, à utiliser le groupe **WhatsApp du club** pour communiquer à la fois sur les photos ou films pris au cours des activités ou des matchs, mais aussi sur des programmes des dates des événements ou des changements sur des cours ou des compétitions – par exemple dans le cadre d'un changement de dernière minute. Ce groupe va aussi permettre aux parents d'échanger entre eux pour éventuellement faire du covoiturage.

4. REGLES GENERALES (valable pendant la durée de l'adhésion)

Chaque adhérent ou parent devra se soumettre aux règles de sécurité en vigueur dans les salles municipales. Il est également demandé aux adhérents de respecter et prendre soin du matériel.

Enfin durant les compétitions les téléphones et montres connectées devront être obligatoirement éteint (article 11.3 sur le règlement d'arbitrage FFE)

Signature de l'adhérent ou à défaut Signature et qualité du responsable légal de l'enfant précédée de la mention « Lu et approuvé » :

Fait à _____, le ____/____/20__ Signature